



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 juillet 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 juin 2022.

Etaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme LOISEAU MONTFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël, et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme LOISEAU MONTFOURNY, M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Etaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. BOICHE.

Secrétaire de séance : M. Alain DEDIANNE

N° 2022-102 : TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions),

- DÉCIDE d'appliquer les tarifs des restaurants comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Tranches quotient familial	Tarif Clamecy/ Communes participantes 2022-2023	Communes extérieures tarifs 2022-2023
0 – 254	1 €	1 €
255 -477	3.25 €	7.80 €
478 – 697	3.74 €	8.23 €
698 – 917	4.21 €	8.65 €
+ 918	4.67 €	9.01 €

Suivent les signatures.